

2008/690 - Attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Association Artisans du Monde pour l'organisation d'un événement pendant la campagne "Alimenterre" pour sensibiliser les lyonnais à une consommation plus responsable (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 29/09/2008, p. 1785)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'une subvention à l'Association « Artisans du monde » pour organiser un événement pendant la campagne « Alimenterre » pour sensibiliser les Lyonnais à une consommation plus responsable et à une consommation pour tous.

Vous savez que dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme apparaît le fait de pouvoir avoir une alimentation saine et suffisante pour chacun d'entre nous.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier me donne l'opportunité de réaffirmer notre soutien au travail engagé depuis 2001 pour un développement durable et solidaire, soucieux de préserver notre environnement et la qualité de la vie des Lyonnais.

Mais le développement durable n'a de sens que du local au mondial : chacun doit prendre ses responsabilités et l'efficacité de l'action impose une dynamique collective à l'échelle de notre planète.

Le commerce équitable y contribue par un développement partagé respectueux des producteurs locaux des pays du Sud, plutôt que l'exploitation, voire le pillage, de leurs ressources.

L'Association « Artisans du monde » est un précurseur en ce domaine et sa campagne intitulée « Alimenterre » et le thème de cette année « Produire, transformer et consommer autrement » sont des initiatives intéressantes pour favoriser l'évolution des comportements de chacun d'entre nous, ce qui est essentiel.

Pour notre part, nous considérons que face à l'exploitation des producteurs, au développement caractérisé de l'insécurité alimentaire, à la détérioration des écosystèmes et à l'échec patent de l'accumulation financière, c'est notre type même de développement qu'il importe de repenser : s'engager vers un nouveau type de croissance économe des ressources naturelles, durable et soutenable, social et solidaire qui soit capable de répondre aux besoins socio-économiques de nos concitoyens et de tous les peuples. Un nouveau mode de développement qui place l'être humain, le progrès social et l'environnement au centre de l'activité économique et en fasse son moteur.

Au plan local, cela peut se traduire par le développement de circuits économiques nouveaux, plus proches, plus solidaires, plus responsables. Je pense, par exemple, à l'économie sociale et solidaire qui favorise notamment l'insertion économique des plus modestes en développant des projets d'activités nouvelles génératrices de revenus. Ce

type de structures de type associatif ou coopératif est porteur d'utilité sociale et promeut l'intérêt général. C'est un secteur d'avenir et d'ailleurs créateur d'emplois.

Ainsi, avec la délibération n° 788 qui vient juste après, nous allons apporter notre soutien à l'action de la Société Coopérative Cap Services qui permet l'accompagnement de projets et l'aide au démarrage d'activité. Il s'agit de mutualiser les risques encourus et de s'appuyer sur un réseau de partenaires solides, permettant d'augmenter les chances de réussite.

Nous saluons l'effort particulier de notre ville pour rendre ce type de démarche accessible à tous les Lyonnais, y compris les plus fragiles, avec un soutien partagé entre plusieurs délégations, celle de Guylaine Gouzou-Testud (c'est l'objet de la délibération n° 788) et celle de Louis Lévêque et de la politique de la ville, pour une action ciblée et renforcée sur le secteur prioritaire de la Duchère par exemple.

Enfin, avec le dossier n° 689 et le soutien au développement de la micro-finance et du crédit responsable, voici trois exemples de l'engagement de notre ville en faveur d'un véritable développement durable, solidaire et humain.

Dans ce domaine, notre ville prend ses responsabilités pour ce qui la concerne et contribue à l'évolution des comportements de nos concitoyens, ce qui est au moins aussi important.

Monsieur le Maire, chers Collègues, nous tenions à rappeler notre attachement à une action volontariste en ce domaine, ainsi que notre satisfaction pour le travail mené. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)